

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR		
Exposant	N°	
Stand	N°	
N° facture	Versement 1	SOLDE DU :



**31 octobre 2025 de 14H à 21H**  
**1 novembre 2025 de 10H à 20H**  
**2 novembre 2025 de 10H à 18H**

## DEMANDE DE PARTICIPATION

Prénom-NOM :

Pseudo :

Adresse :

Code postal /Ville :

Téléphone portable :

Courriel :

Spécialité/technique :

Siret :

MDA, AGESSA ... :

Site internet, Facebook, Instagram... afin de voir votre travail:

Acceptez-vous de donner une œuvre pour la super-tombola ?

0-OUI = -5% sur le prix du stand

0-NON

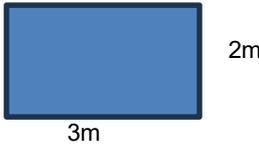
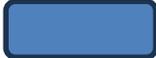
Coordonnées à communiquer sur le catalogue :

Vos prix de vente moyen :

0- moins de 500€    0- entre 500€ et 1000€    0- entre 1000€ et 2000€    0- plus de 2000€

# FRAIS DE PARTICIPATION :

Dans la limite des disponibilités

	PRIX UNITAIRE	NOMBRE DE STANDS	PRIX TTC
Adhésion Association REV'ARTSUNIS			30€ (1)
<b>STAND 3M2 incluant :</b> -cloisons 2,5m hauteur -enseigne -boîtier électrique -rail 2 spots -1 place de parking -1 chaise -1 bouteille vernissage -1 assiette vernissage			250€
<b>3m2 supplémentaires avec rail 2 spots</b>			180€
<b>STAND 4M2 incluant :</b> -cloisons 2,5m hauteur -enseigne -Boîtier électrique -Rail de 3 spots -1 place de parking -1 chaise -1 bouteille -1 assiette vernissage			350€
<b>STAND 6M2 2M/3M incluant:</b> -cloisons 2,5m hauteur -enseigne -boîtier électrique -rail de 3 spots -1 place de parking -1 chaise -1 bouteille vernissage -1 assiette vernissage			500€
<b>6m2 supplémentaires avec rail 3 spots</b>			320€
<b>EMPLACEMENT écrivains incluant :</b> -1 table -1 chaise -1 enseigne -1 place de parking -1 bouteille vernissage -1 assiette vernissage			60€
<b>ANGLE OUVERT</b>			60€/ml
<b>RETOUR DE CLOISON</b> (Accrochage extérieur de cloison)			60€/ml
CHAISE supplémentaire			3€
TABLE 120cm/80 cm			6€
Focus dans la brochure			100€
<b>Don d'une œuvre</b>			-5% sur le stand

**TOTAL TTC**

(1) Obligatoire

## ENSEIGNE

Nom (20 caractères maxi) :

## FOCUS BROCHURE (votre texte en quelques mots si option choisie):

## MODALITE DE PAIEMENT

Afin que votre candidature au Vendée art Show soit validée :

1) Envoyer ce dossier complété et signé à :

*ASSOCIATION REV'ARTSUNIS, 11 avenue des Thermes, 85 180 Les Sables d'Olonne*

2) Compléter et envoyer l'adhésion à l'association

3) Joindre 2 chèques de 50% chacun du montant total, à l'ordre d'Association REV'ARTSUNIS, adresse ci-dessus.

Le 1<sup>er</sup> sera encaissé dès votre candidature acceptée, le second entre Le 1<sup>ER</sup> et 31 juillet 2025

Les chèques seront détruits en cas de rejet de votre candidature.

## REGLEMENT PAR VIREMENT (Montant total uniquement)

---

IBAN: FR 76 1551 9390 4300 0236 7350 120  
BIC: CMCIFR2A

CREDIT MUTUEL

13 rue Nicot

85100 Les Sables d'Olonne

Titulaire : Association REVARTSUNIS

# REGLEMENT ET CONDITIONS DU FESTIVAL

Association REVARTSUNIS, 11 avenue des THERMES, 85 180 LES SABLES D'OLONNE

Association loi 1901, présidente-fondatrice, Nathalie Beauvais

## Article-1-Candidature

La sélection des artistes est effectuée par un comité de sélection composés d'artistes, elle a pour but de présenter une exposition cohérente. Seuls les artistes professionnels peuvent participer.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs œuvres, leurs prestations, leurs services.

L'exposant atteste par la présente disposer et mettre à disposition des visiteurs un prix pour chaque œuvre mise en vente sur son espace d'exposition : article 4 et 5 de l'arrêté 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

## Article-2-Adhésion, inscription et sélection

### a) Adhésion

La participation au salon implique l'adhésion d'office à l'association REVARTSUNIS

Le présent bulletin doit être complété et signé.

L'exposant recevra un courriel lui signalant sa sélection.

### b) Inscription

Le dossier doit être complété, signé.

Le montant total TTC doit être réglé par 2 chèques chèque de 50% chacun, le 1<sup>er</sup> sera encaissé dès la sélection confirmée, le second entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet 2025.

Les chèques seront détruits s'il candidat n'est pas sélectionné.

Les exposants inscrits prennent acte de leurs obligations fiscales et sociales. Aucune recherche en responsabilité ne pourra être retenue contre REVARTSUNIS.

### c) Sélection

La sélection est effectuée par des acteurs du milieu artistique.

1<sup>ère</sup> sélection : résultat 1<sup>er</sup> décembre

2<sup>ème</sup> sélection : résultat 1<sup>er</sup> avril

Sélection de rattrapage : résultat 15 juillet

## Article-3-Désistement

Seules les annulations signifiées à REVARTSUNIS par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 31 juillet 2025 permettront le remboursement des sommes versées, déduction faite d'un montant de 50% pour frais de dossier.

Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué et le 2eme chèque sera encaissé.

## Article-4-Attribution des emplacements

L'association effectue la répartition des emplacements, l'admission à exposer ne confère aucun droit à l'occupation d'un emplacement déterminé.

Dans l'attribution des emplacements REVARTSUNIS s'efforce de tenir compte des souhaits exprimés, de la nature des articles exposés ou des services.

## Article-5-Installation/désinstallation

Entre 8H et 13H le vendredi après-midi 31 octobre 2025.

Le stand doit être débarrassé le dimanche soir 2 novembre 2025 entre 18H et 20H

## Article-6-Assurance

L'exposant est tenu de souscrire à ses frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même encoure ou fait courir à des tiers. REVARTSUNIS est réputée être déchargée de toute responsabilité, notamment en cas de vol, perte ou détérioration quelconque.

Pour information un service de sécurité est missionné durant tout le festival.

## Article-7-Occupation et entretien des stands

Ouverture au public de :

- 14h à 20h le 31 octobre 2025
- 10h à 20h le 1<sup>er</sup> novembre 2025
- 10h à 18h le 2 novembre 2025

La tenue de l'espace d'exposition doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation, l'exposant ou son représentant doit être présent sur son stand durant l'ouverture du festival au public.

L'aménagement des espaces ne doit en aucun cas, endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité et à la sécurité des autres exposants et des visiteurs. Tous dommages causés par l'exposant restera à sa charge.

Le nettoyage à la charge de l'exposant doit être effectué avant l'ouverture au public.

Les effets personnels ne doivent pas encombrer le stand, un vestiaire est gracieusement mis à disposition dans le hall d'accueil.

#### **Article-8-Publication**

L'exposant accepte que les photos de ses créations, de ses prestations ou de lui-même soient publiées sur tous les supports publicitaires et de communication que l'organisateur utilise pour la promotion du festival

Il ne pourra se prévaloir d'aucun droit d'auteur ou droit à l'image.

#### **Article-9-Annulation ou report en cas de force majeure**

L'organisateur peut annuler la manifestation en cas de force majeure, ou la reporter.

Constituent des cas de force majeure, toute situation nouvelle, sanitaire, climatique, économique, politique ou sociale, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisible au moment de la communication sur l'événement auprès des exposants.

#### **Article-10-Acceptation**

**Le simple fait de renvoyer le dossier d'inscription signé vaut acceptation sans aucune réserve du présent règlement.**

L'organisation met un point d'honneur à satisfaire les participants.

En cas de litige les tribunaux de la circonscription sont les seuls compétents.



Contact :  
**Association REV'ARTSUNIS,**  
**11 avenue des Thermes, 85180 Les Sables d'Olonne**  
**Nathalie BEAUVAIS**  
**contact@vendee-art-show.fr/ 066014223**

# BULLETIN D'ADHESION REV'ARTSUNIS

11 AVENUE DES THERMES, 85180 LES SABLES D'OLONNE

06 60 14 22 31

Je soussignée, Mme Nathalie Beauvais, présidente de l'association REV'ARTSUNIS atteste que :

Nom: :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

A adhéré à REV'ARTSUNIS et est à jour de sa cotisation de 30€ pour 2025.

Fait en 2 exemplaires,

A,

Le,

Signature de l'adhérent,

Signature de la président

